



Les risques à éviter

Entretien des sites :

quels sont les moyens de protection ?

- ▶ Coupures, coincements et happements
- ▶ Bruit
- ▶ Projections
- ▶ Efforts et postures contraignantes
- ▶ Vibrations
- ▶ Chutes de hauteur
- ▶ Irritations, intoxications et brûlures avec des produits chimiques

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



- ▶ **Veiller** à la présence des protections sur les machines que vous utilisez habituellement (protège-cardan, carter...).
 - ▶ **Vérifier** le matériel et veiller au maintien en l'état des protections.
 - ▶ **Porter** les EPI* adéquats en fonction de la tâche (casques, protections auditives, gants, masques).
- ▶ **Alterner** les tâches.
 - ▶ Eviter toute présence humaine autour du matériel lors des travaux d'entretien : **signaler** la zone de travail.
 - ▶ **Régler** votre siège.
 - ▶ **Monter** et **descendre** face au tracteur en utilisant les 3 points d'appui (2 mains, un pied ou 2 pieds, une main).
 - ▶ **Veiller** à ce que le chargeur frontal soit abaissé lorsque le tracteur est à l'arrêt.

BON À SAVOIR

▶ Le **chariot élévateur** et le **chargeur frontal** nécessitent une vérification périodique ainsi que l'utilisation d'accessoires adaptés. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés pour le transport de personne.



- ▶ L'entretien des extérieurs peut nécessiter **l'utilisation de produits chimiques** (désherbage, traitement des clôtures...).
- Ces derniers sont à utiliser avec précautions (lecture de l'étiquette indispensable) et nécessitent le port d'équipements de protection individuelle adaptés.
- Il ne faut pas boire, manger, fumer... pendant la manipulation de ces produits. Il est impératif de se laver après traitement et de changer de tenue de travail.

Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Déplacement et travail à pied :

les précautions à prendre ?

- ▶ Coups, bousculades, écarts...
- ▶ Brûlures, écrasements, fractures de la main
- ▶ Chutes de plain-pied
- ▶ Coincements, pincements, chocs avec portes et barrières

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



- ▶ Avant d'approcher un cheval, **attirer** son attention pour ne pas le surprendre : celui-ci doit vous regarder.
- ▶ Ne pas **entourer** la longe autour de la main.
- ▶ **Veiller** au bon entretien des portes et barrières.
- ▶ **Porter** des chaussures de sécurité et des gants adaptés.
- ▶ **Vérifier** l'état de votre matériel avant toute utilisation.
- ▶ Se **positionner** au niveau de l'épaule du cheval lors des déplacements à pied afin de percevoir et d'anticiper ses mouvements.
- ▶ De manière générale, **éduquer** le cheval à respecter le meneur lors de déplacements en main.

BON À SAVOIR

- ▶ Se déplacer avec **plus d'un cheval en main** accroît le risque d'accident.
- ▶ Si vous vous déplacez à plusieurs, **respectez les distances de sécurité** (à savoir, un cheval imaginaire entre vous et le cheval de devant).
- ▶ Une longe de 3,50 mètres vous permettra de vous éloigner en cas de comportement dangereux tout en gardant le cheval en main.



Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Préparation du cheval : les bons gestes ?

- ▶ Coups, bousculades, morsures, écrasements...
- ▶ Chutes de plain pied
- ▶ Efforts et postures contraignantes
- ▶ Zoonoses

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



- ▶ **Rester** attentif au cheval.
- ▶ **Porter** des chaussures de sécurité.
- ▶ **Veiller** au bon état du matériel.
- ▶ **Alterner** les gestes pour répartir les efforts musculaires et articulaires.
- ▶ **Etre** toujours en capacité de bouger et de s'éloigner du cheval.

BON À SAVOIR



- ▶ **Le sanglage** peut être un moment désagréable pour le cheval : attention à ses réactions.
- ▶ **Le cheval s'exprime au moyen de sa posture.** La hauteur de son encolure, l'orientation de ses oreilles, la direction du regard, le positionnement de sa queue... sont autant d'indicateurs vous informant de son état émotionnel. Soyez-y attentif !

Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Travail monté :

comment me protéger ?

- ▶ Ecarts
- ▶ Chutes
- ▶ Brûlures
- ▶ Vibrations (attelage)

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



- ▶ **Porter** les équipements adaptés : tenue d'équitation, port de gants, EPI*.
- ▶ **Rester** vigilants : pas de cigarette, portable...
- ▶ **Régler** le matériel à votre taille et en fonction de l'activité de travail exercée.
- ▶ **Vérifier** l'état du matériel utilisé.
- ▶ **Respecter** les distances de sécurité lors de déplacements en groupe.
- ▶ Lors du travail monté, **prévoir** de s'hydrater régulièrement.

BON À SAVOIR

- ▶ La **distance de sécurité** à respecter entre deux chevaux équivaut à un cheval imaginaire.
- ▶ **Code de la route :**
 - sur la voie publique, monté ou attelé, votre cheval est considéré comme un véhicule et doit respecter le code de la route (priorités, feux...),
 - cheval en main, vous êtes considéré comme un piéton.



Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Soins du cheval : comment me protéger ?

- ▶ Coups, bousculades...
- ▶ Piqûres
- ▶ Efforts et postures contraignantes
- ▶ Allergies
- ▶ Zoonoses
- ▶ Intoxications

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



- ▶ **Manipuler** les produits avec des protections adaptées (gants...).
- ▶ Mesures d'hygiène : **se laver** les mains avec du savon avant et après le soin.
- ▶ Etre **attentif** aux réactions de douleur ou de peur du cheval et **adapter** votre comportement en fonction.
- ▶ **Choisir** un lieu adapté : sol antidérapant, espace de dégagement, lieu tranquille.
- ▶ **Apprendre** au cheval à recevoir les soins : il doit être habitué à être manipulé, à rester immobile.

BON À SAVOIR

- ▶ Les déchets spécifiques à risques infectieux (seringues, pansements souillés) **doivent être éliminés** dans des containers prévus à cet effet.
- ▶ **Les rayons X sont dangereux pour la santé**, il ne faut pas rester à proximité de l'appareil émettant des radiations. Les personnes exposées à ces rayons doivent être habilitées et bénéficier d'un suivi médical particulier.



Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Transport du cheval : se déplacer en toute sécurité ?

- ▶ Coups, bousculades...
- ▶ Chutes, glissades...
- ▶ Efforts et postures pénalisantes

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



- ▶ **Porter** des chaussures de sécurité.
- ▶ **Eduquer** et **habituer** le cheval à embarquer dans le calme.
- ▶ **Appréhender** le comportement du cheval et agir en conséquence.
- ▶ **Veiller** au bon état du pont antidérapant.
- ▶ **Entretenir** et **nettoyer** l'intérieur du véhicule.
- ▶ **Veiller** à avoir une bonne luminosité à l'intérieur du van pour faciliter l'embarquement.

BON À SAVOIR

▶ **Risque Routier :**

- respecter le code de la route,
- préparer son itinéraire en y intégrant des pauses régulières,
- veiller au bon état du véhicule (pneus, freins, entretien périodique...).

▶ **Hygiène de vie :**

- alimentation équilibrée,
- se reposer avant de prendre le volant,
- attention : alcool, drogues et certains médicaments diminuent la vigilance.

▶ **Réglementation :**

En fonction du poids du véhicule et de la remorque, il faut un permis spécifique. Le Certificat d'Aptitude Pour le Transport d'Animaux Vivants (CAPTAV) est nécessaire si le transport est réalisé dans le cadre d'une activité économique et que la distance parcourue est supérieure à 65 km.

Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Alimentation du cheval : les précautions à prendre ?

- ▶ Coupures, coincements et happements
- ▶ Coups, bousculades...
- ▶ Efforts et postures contraignantes
- ▶ Allergies et irritations à la poussière
- ▶ Zoonoses
- ▶ Entraînements par machines

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



- ▶ **Veiller** à la présence des protections sur les machines que vous utilisez habituellement (protège-cardan, carter...).
- ▶ **Utiliser** les outils et équipements de manutention adéquats et en bon état.
- ▶ **Limiter** les émanations de poussière (mouiller le foin par exemple).
- ▶ **Appréhender** le comportement du cheval et **agir** en conséquence.
- ▶ Si possible, **nourrir** le cheval en restant à l'extérieur du boxe (mangeoire accessible depuis l'entrée du boxe).
- ▶ Si les chevaux vivent en groupe et en liberté, **distribuer** l'alimentation dans un lieu dégagé et prévoir un nombre plus important de points d'alimentation que de chevaux.



Pour plus d'informations, contactez les équipes
Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Comment me protéger lors d'une **désinfection ?**

- ▶ Intoxications aiguës et chroniques
- ▶ Irritations
- ▶ Brûlures

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



- ▶ **Lire** l'étiquette pour connaître les conditions d'utilisation du produit, les risques encourus et les Équipements de Protection Individuelle (EPI) à utiliser.
- ▶ **Préparer** le produit dans un local approprié.
- ▶ **Se laver** les mains avec du savon après l'application des produits.

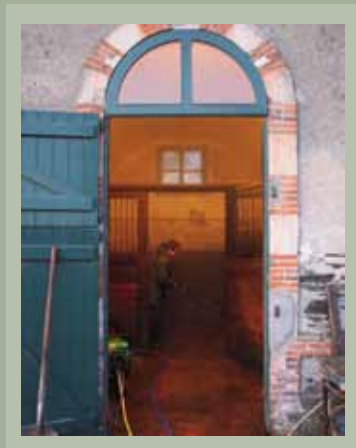
BON À SAVOIR

▶ Réglementation :

- l'utilisation de certains produits est interdite aux femmes enceintes et aux jeunes en formation,
- après l'utilisation de produits de désinfection, des délais peuvent être à respecter avant de rentrer dans le box.

▶ Nettoyeur à haute pression :

- parfois utilisé avant la désinfection, le nettoyeur haute pression peut entraîner des risques de projections,
- porter les équipements adaptés et éviter la co-activité.



Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Paillage / Curage :

comment me préserver ?

- ▶ Coups, bousculades...
- ▶ Renversements
- ▶ Efforts et postures contraignantes
- ▶ Coups de fourche, coupures...
- ▶ Ecrasements
- ▶ Allergies dues à la poussière

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



- ▶ **Porter** des chaussures de sécurité.
- ▶ Si possible, **sortir** le cheval du box pendant le curage/paillage.
- ▶ **Régler** son siège de tracteur.
- ▶ **Pas de présence** humaine autour du tracteur lors du déstockage de la paille ou de manoeuvres.
- ▶ **Utiliser** les outils et équipements adéquats et en bon état.
- ▶ Si la ventilation n'est pas suffisante pour limiter l'exposition aux poussières, il est recommandé de **porter** un masque antipoussière.

BON À SAVOIR

▶ Réglementation :

Certains engins tels que les mini-chargeuses, les valets de ferme ou les chargeurs télescopiques, utilisés pour le curage et le paillage des boxes nécessitent une autorisation de conduite.



Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Les équipements de protection individuelle

- ▶ Chocs, contusions
- ▶ Coupures
- ▶ Brûlures

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION



En fonction de l'évaluation des risques réalisée dans l'entreprise, votre employeur vous a fourni des **Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à votre taille que vous devez obligatoirement porter.**

- **Adapter** les EPI à porter en fonction des tâches à effectuer.
- **Signaler** toute détérioration de vos équipements.
- **Entretenir** vos équipements.



Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA



Les risques à éviter

Zoonoses

et maladies liées au cheval
et à son environnement

- ▶ Les zoonoses sont définies comme les maladies transmissibles de l'animal à l'homme
- ▶ Certaines de ces zoonoses peuvent être reconnues en maladies professionnelles

POUR UNE SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL PRÉSERVÉE



MESURES DE PRÉVENTION ET D'HYGIÈNE



- ▶ **Isoler** le cheval malade.
- ▶ **Porter des gants** lors de tout contact avec l'animal.
- ▶ **Se laver** les mains au savon.
- ▶ **Se vacciner** contre le tétanos.
- ▶ En cas de maladie, **informer** votre médecin traitant que vous travaillez avec des animaux.

Si vous voulez en savoir plus sur les zoonoses, rendez-vous sur le site ssa.msa.fr.



Pour plus d'informations, contactez les équipes Santé-Sécurité au Travail de votre MSA